

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 352/SG/SAS complétant l'arrêté n° 64-103/SPCG du 27 août 1964 fixant les diverses indemnités pour sujétions de service allouées au personnel de la Santé publique.

n° 352/SG/SAS

Ministère  
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication  
11 mars 1968

Numéro JO  
n° 4 du 01/12/1968

Date du numéro  
1 décembre 1968

### TEXTE INTÉGRAL

L'article 7 de l'arrêté n° 64-103/SPCG du 27 août 1964 fixant les diverses indemnités pour sujétions de service, allouées au personnel de la Santé publique est complété ainsi qu'il suit : Ayant droit : Chef de la Dépense, chargé du Service de la Dépense et des cuisines de l'Hôpital Peltier. Taux forfaitaire mensuel : 10.000 FD. Nombre de bénéficiaires : un. Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté n° 66-29/SPCG du 29 mars 1966. (Le reste sans changement.)